

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU TÉLÉTRAVAIL - UES RÉSEAU FONCIA

*Document à adresser par courriel uniquement  
au moins 21 jours avant la date effective du télétravail*

- **Prénom :**
- **Nom :**
- **Poste :**
- **Date d'entrée dans le Groupe :**
- **Date d'entrée dans les dernières fonctions :**
- **Date de la transmission de la demande :**

Conformément aux dispositions de l'accord d'entreprise du 27 juillet 2021, je sollicite le recours au télétravail dans les modalités suivantes :

- **Date de mise en place souhaitée :**

*NB : ancienneté minimum de 4 mois pour candidater, tenir compte d'un délai de validation managériale de 21 jours maximum avant mise en place*

- **Jours de télétravail souhaités** (cocher ci-dessous les jours souhaités s'ils sont fixes, sinon choisir la case variable)

**Lundi**  **Mardi**  **Mercredi**  **Jeudi**  **Vendredi**  **Variables**

*NB : tenir compte d'une éventuelle restriction locale*

- **Motivations de la demande :**

*NB : 5 lignes maximum*

## **Par la présente demande**

### **Je m'engage sur l'honneur :**

- À réaliser la formation e-learning relative au télétravail avant la mise en place de ce dernier ;
- À disposer d'un espace de travail à domicile propice à un travail de qualité, disposant notamment d'une connexion internet haut débit ;
- À disposer d'une assurance habitation à jour de cotisation et permettant une activité professionnelle à domicile dans le cadre du télétravail ;
- À faire mienne toute problématique liée à la conformité électrique de mon logement, ou tout autre situation d'aménagement nécessaire au télétravail ;
- À respecter la charte des droits et des devoirs annexée à l'accord relatif au télétravail du 27 juillet 2021 et disponible sur l'intranet de la Société ;
- À exercer mon activité professionnelle en télétravail dans les mêmes conditions que dans les locaux de la Société, c'est-à-dire en respectant les horaires de travail, en restant disponible vis-à-vis de tous mes interlocuteurs (internes et externes) et en consacrant mon temps de travail habituel à ma seule activité professionnelle ;
- À veiller à la préservation de la confidentialité des informations traitées à l'extérieur des locaux de la Société ;
- À respecter le droit à la déconnexion conformément à l'accord QVT du 24 février 2020 et à la charte de savoir-vivre numérique annexée à cet accord, disponible sur l'intranet de la Société.

### **Je reconnais :**

- Que le télétravail est applicable conformément à l'accord précité et susceptible d'évolution (modification des conditions, des droits) et/ou de suspension (individuelle ou collective) ;
- Que le télétravail ne pourra être reconnu comme un usage ou une faculté irréversible, car il reste soumis aux conditions d'autonomie et de validation hiérarchique.